

### REOUVERTURE DES DECHETERIES A L'OCCASION DECONFINEMENT LIE AU COVID-19

Pendant plusieurs semaines, certaines déchèteries de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ont connu une ouverture limitée et sur rendez-vous, d'abord à l'intention des professionnels puis des particuliers.

A l'approche de la date du début de dé-confinement (le 11/05), les services de la Communauté de Communes souhaitent préciser les conditions de réouverture des déchèteries. Ainsi, en se calant sur les échéances fixées par le gouvernement, soit pour la période du 11/05 au 31/05, les 4 déchèteries de la Communauté de Communes seront ré-ouvertes aux horaires habituels, comme rappelé ci-dessous.

	DT DE MAURS	DT DE ST MAMET	DT DE LAFEUILALDE	DT DE LARQUEBROU
Lundi Matin	FERMEE	8h00-12h00	FERMEE	FERMEE
Lundi Après-Midi	13h30-17h00	FERMEE	13h30-17h30	14h00-18h00
Mardi Matin	FERMEE	8h00-12h00	FERMEE	FERMEE
Mardi Après-Midi	13h30-17h00	FERMEE	FERMEE	FERMEE
Mercredi Matin	FERMEE	8h00-12h00	FERMEE	FERMEE
Mercredi Après-Midi	FERMEE	FERMEE	13h30-17h30	14h00-18h00
Jeudi Matin	FERMEE	FERMEE	FERMEE	FERMEE
Jeudi Après-Midi	13h30-17h00	FERMEE	FERMEE	14h00-18h00
Vendredi Matin	FERMEE	8h00-12h00	FERMEE	FERMEE
Vendredi Après-Midi	13h30-17h00	13h30-18h00	13h30-17h30	FERMEE
Samedi Matin	9h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00	9h00-12h00
Samedi Après-Midi	13h30-17h00	13h30-18h00	13h30-17h30	FERMEE

Toutefois, en raison des risques de contamination qui persisteront encore, des mesures de précaution s'imposeront à tous. Ainsi, les usagers qui souhaiteront accéder aux déchèteries devront au préalable :

- 1) Avoir pré-trié les déchets à déposer en déchèterie afin de limiter le temps passé sur la déchèterie ;
- 2) Faire l'effort de s'équiper de masques ou de tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche ainsi que de gants (au minimum de bricolage) ;

- 3) Limiter le nombre de personnes à 2 maximum dans chaque véhicule (les enfants dont il ne sera pas possible d'assurer la garde à domicile, ne seront pas autorisés à sortir des véhicules) ;
- 4) Se munir de la facture de la REOM de l'année 2019, éditée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne\* ;
- 5) S'équiper si besoin des outils de vidage ou nettoyage tels que les pelles ou les balais.

Il sera impérativement demandé aux usagers de respecter :

- ☞ Les gestes barrières pour éviter les risques de contamination ;
- ☞ Les consignes données par les agents présents sur les déchèteries, afin que cette période de réouverture se déroule au mieux ;
- ☞ Les horaires de fermeture des déchèteries (aucun apport ne sera accepté au-delà des horaires d'ouverture) ;
- ☞ La sécurité lors de l'attente avant l'accès aux déchèteries.

### **INFORMATIONS PRIMORDIALES**

**Afin d'éviter les risques de contamination, les agents d'accueil présents sur les déchèteries n'aideront pas au vidage des déchets, les conducteurs des véhicules devront donc être en mesure de décharger eux-mêmes les déchets qu'ils apporteront.**

**Si des files d'attentes trop longues devaient se créer, telles qu'elles risquent de mettre en danger la circulation des automobilistes sur les routes avoisinant les déchèteries selon les services de la Gendarmerie Nationale, les services de la Communauté de Communes seront contraints de mettre en place des restrictions d'accès aux déchèteries afin de fluidifier la circulation.**

**L'organisation de réouverture des déchèteries a été portée à la connaissance des services de la Gendarmerie Nationale. Le non-respect des horaires d'ouverture, toute tentative de dépôts sauvages ou tout autre acte répréhensible sera donc sanctionné comme il se doit.**

Le succès et le maintien de la réouverture des déchèteries dépendront du respect impératif des « gestes barrières » et du civisme de tous. Si tel n'était pas le cas, les services de la Communauté de Communes se réservent la possibilité de mettre en place de nouvelles règles beaucoup plus contraignantes. Les élus et les services de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne vous remercient par avance de votre responsabilité !

\*Si un usager devait avoir perdu sa facture de REOM 2019, il devra appeler le standard de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (04-71-49-33-30) pour s'identifier, indiquer la déchèterie sur laquelle il compte se rendre au moins 48h avant son déplacement, afin qu'on vérifie qu'il figure bien sur le fichier des redevables et qu'on transmette son nom aux agents d'accueil.